



Titre de sejour suite à un mariage

Par **Joe1986**, le 13/11/2017 à 21:16

Bonjour,

Je suis ivoirien de 31 ans et entré en France avec un visa "entrées multiples" en cours de validité de 6 mois.

J'ai rencontré une femme ici de nationalité française et avec qui je vis le parfait amour et depuis on est ensemble (environ 2 mois). Je tiens à rappeler que mon visa expire le 22 décembre 2017. Mais ma copine et moi comptons nous marier, mais je pense que ce sera probablement pas avant l'expiration de mon visa.

Mes questions sont les suivantes :

- quels sont les risques pour moi si je me marie avec un visa expiré ? Devrais je craindre une expulsion ?
- quel est l'ordre que je devrais suivre au niveau de la procédure administrative ?
- autrement dit : comment devrions nous nous y prendre ?

Merci à vous de me répondre.

Par **Visiteur**, le 13/11/2017 à 22:57

Bsr,

Vous êtes donc en France depuis 4 mois, très rapidement installé avec une femme que vous souhaitez épouser...

Le Maire demandera sans doute l'intervention du procureur de la république et vu le nombre d'escroqueries financières et au mariage, dont nombreuses par des Ivoiriens, cela risque de ne pas être très facile.

Par **Tisuisse**, le **14/11/2017** à **06:55**

Bonjour,

Cela sent le mariage gris !